

RAPPORT ANNUEL 2017

PRO MENTE SANA SUISSE ROMANDE

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Pro Mente Sana a fêté ses 25 ans en 2017. Un anniversaire célébré en novembre, dans le cadre d'un colloque scientifique et citoyen dont le thème était centré sur l'un des fondements de l'association : la défense des intérêts et des droits de patients. Les réflexions menées dans le cadre de la préparation, les présentations et les échanges lors du colloque ont permis de conjuguer passé et avenir, en esquissant les défis à relever.



Aussi important soit-il, un jubilé ne saurait reléguer au second plan les activités menées quotidiennement pour la réalisation des objectifs que s'est fixés notre association et les mandats qu'elle a reçus. Aux prestations de conseils psychosociaux et juridiques, qui occupent toujours une place primordiale, s'ajoutent les activités d'information et de sensibilisation. Une information régulière sous la forme d'une Lettre trimestrielle et d'une Newsletter, mais aussi des publications qui suscitent un intérêt réjouissant. Plus de 8'000 brochures ont été diffusées au cours de l'année. Quant à la demande de cours, conférences et interventions émanant d'associations, Hautes Ecoles et hôpitaux, elle est restée constante. La diversité des thèmes rend compte des besoins émanant du terrain. Assurance-invalidité, droits des patients, handicap psychique, rétablissement, mais aussi politique sociale et santé psychique ont ainsi été abordés.

Sur le plan fédéral, l'année 2007 a été riche en projets de révision et rapports qui ont permis à Pro Mente Sana de se positionner. Les problèmes rencontrés par les personnes concernées ont également induit quelques interventions centrées, notamment, sur l'accès aux rentes dans le deuxième pilier et la prise en charge des maladies psychiques dans le régime de l'assurance-accidents.

Au plan romand, notre association a poursuivi ses activités de coordination et collaboration avec les acteurs qui œuvrent dans le domaine du handicap psychique, et n'a pas manqué d'intervenir dans les médias pour questionner, voire dénoncer des pratiques qui, en elles-mêmes ou dans leurs conséquences, portent atteinte aux droits des personnes souffrant d'un handicap ou d'une maladie psychique.

La deuxième volée de formation de pairs-praticiens en santé mentale s'est également terminée en cours d'année. Activement impliquée dans ce processus, notre association ne peut que se réjouir de cette nouvelle étape dans la certification de personnes appelées à jouer un rôle important dans la prise en charge et l'accompagnement de personnes touchées par la maladie psychique. Mais les défis restent de taille pour développer et pérenniser une formation de qualité, tout en œuvrant à l'insertion professionnelle des pairs praticiens formés.

L'année 2017 a été intéressante, riche, dense, mais elle a également mis en évidence que rien n'est jamais acquis et que la défense des personnes souffrant de handicap ou maladie mentale est un objectif exigeant, dont la réalisation requiert vigilance et ténacité.

Béatrice DESPLAND, présidente

Forme juridique et activité

L'association romande Pro Mente Sana est une association à but idéal, au sens des art. 60 et suivants du code civil dont le siège est dans le canton de Genève.

Elle a pour but la promotion et la défense des intérêts et des droits généraux des personnes atteintes de troubles psychiques.

L'association est reconnue d'utilité publique et bénéficie d'une exonération fiscale, décision du Conseiller d'Etat en charge du Département des finances du canton de Genève du 15 février 2008 à partir de la période fiscale 2006 et pour une durée de 10 ans. Décision prolongée le 9 novembre 2016 pour une durée indéterminée.

Organisation de l'association

Les organes de l'association sont :

- a) l'assemblée générale ;
- b) le comité ;
- c) le bureau ;
- d) le secrétariat ;
- e) l'organe de révision.

a) L'assemblée générale

Les attributions de l'assemblée générale sont :

- l'élection du/de la président/e de l'association ;
- la désignation des membres du comité ;
- la désignation de l'organe de contrôle ;
- la ratification des missions et activités proposées par le comité ;
- l'approbation des budgets et des comptes de l'association ;
- la fixation de la cotisation annuelle ;
- la révision des statuts et la dissolution de l'association conformément aux statuts.

b) Le comité

Le comité est composé d'un/une président/e et de 6 à 19 membres élus par l'assemblée générale. Ils sont élus chaque année pour une durée maximale de 12 ans.

Les collaborateurs de l'association participent, avec voix consultative, aux délibérations du comité.

Les attributions du comité sont :

- l'élection du bureau du comité ;
- l'élaboration et la mise à jour des missions et activités de l'association ;
- la constitution de commission ad hoc pour l'étude de problèmes particuliers ;
- la recherche de nouveaux membres et de moyens financiers.

Membres du comité au 31 décembre 2017 :

- Mme Maria BERNASCONI, Conseillère nationale, Grand-Lancy
- Mme Valérie BOILLAT, secrétaire syndicale, Genève
- Me Nils DE DARDEL, avocat, Chêne-Bougeries
- Mme Béatrice DESPLAND, présidente, juriste, Chancy
- M. Rolf HIMMELBERGER, Genève

- Mme Yahann JAGGI, pair praticienne en santé mentale, Genève
- M. Robert JOOSTEN, Dr ès sciences, Lausanne
- Dr Yasser KHAZAAL, médecin-psychiatre, médecin adjoint HUG, privat-docent, président de la section romande de la Société suisse de psychiatrie sociale, Genève
- Dr Georges KLEIN, médecin-psychiatre FMH, médecin-chef du service hospitalier de psychiatrie adulte, Hôpital de Malévoz, Monthey
- Dr Evelyne KOLATTE, médecin-psychiatre et psychothérapeute FMH, Hermance
- Mme Jacqueline LAVOYER-BÜNZLI, sociologue, responsable d'Info-Entraide Neuchâtel
- Mme Anne LEROY, membre du comité de l'association l'Ilôt, Lausanne
- Mme Nathalie NARBEL, directrice de l'association Appartenances, Lausanne
- M. Bruno QUÉMENT, infirmier en psychiatrie, St-Gingolph
- Dr Philippe SCHALLER, trésorier, médecin spécialiste en médecine interne, Onex
- M. Krzysztof SKUZA, sociologue, professeur HES-S2, HECVSanté, Lausanne
- Dr Olivier SPINLER, psychiatre, psychothérapeute, Lausanne
- Dr Basile VARELTZIS, médecin de famille FMH, Genève

c) **Le bureau**

L'association est dirigée par un bureau de 3 à 5 membres.

Le bureau a notamment les attributions suivantes :

- la supervision des activités de l'association et l'information au comité ;
- la représentation de l'association à l'égard de tiers ;
- l'engagement par la signature collective de deux de ses membres ou par un membre et la secrétaire générale ;
- la surveillance du respect des missions fixées par l'assemblée générale ;
- l'engagement et la révocation du personnel ;
- l'établissement du cahier des charges du personnel.

Membres du bureau au 31 décembre 2017 :

- Mme Béatrice DESPLAND, présidente, juriste, Chancy
- Mme Yahann JAGGI, pair praticienne en santé mentale, Genève
- Dr Yasser KHAZAAL*, médecin-psychiatre, médecin adjoint HUG, privat-docent, président de la section romande de la Société suisse de psychiatrie sociale, Genève
- Dr Evelyne KOLATTE, médecin-psychiatre et psychothérapeute FMH, Hermance
- Dr Philippe SCHALLER*, trésorier, médecin spécialiste en médecine interne, Onex

d) Le secrétariat

Le secrétariat est composé de 5 personnes en 2017 :

- M. Julien DUBOUCHET CORTHAY *, Lic. iur et rer. pol. (secrétaire général) 70%
- Mme Shirin HATAM, juriste, LL. M., tit. brev. av. (responsable des questions juridiques) 70%
- M^{me} Ariane ZINDER, psychologue OSP (responsable des questions psychosociales) 50%
- Mme Oriana BRUECKER, MAS, DES Philosophie (chargée de projet) 40%
- Mme Solange CUTTAZ (secrétaire comptable) à 40%

* Signature collective à deux

e) L'organe de révision

La fiduciaire REVIDOR à Genève vérifie que la gestion et les comptes annuels sont conformes aux dispositions légales, aux directives cantonales, aux buts de l'association, ainsi qu'aux directives Swiss GAAP RPC depuis l'exercice 2013.

Système de contrôle interne et évaluation des risques

Un rapport décrivant le système de contrôle interne et une évaluation des risques a été rédigé et donné à la connaissance de l'organe de révision.

Relations avec la Fondation suisse Pro Mente Sana

L'association romande Pro Mente Sana et la fondation suisse Pro Mente Sana sont deux personnes morales différentes, juridiquement séparées. Les relations entre elles font l'objet d'une convention signée entre les deux parties. Un sous-contrat de prestation, liée à la subvention de l'Office fédéral des assurances sociales, est également signé entre la Fondation suisse Pro Mente Sana et l'association romande Pro Mente Sana.

Missions et prestations fournies

Pro Mente Sana défend les droits et les intérêts des personnes souffrant de maladie ou de handicap psychique. Elle défend leur intégration sociale et professionnelle. Elle conseille et diffuse des informations variées pour permettre le dialogue entre personnes concernées, proches et professionnels. Elle lutte contre les préjugés, la discrimination et l'exclusion. Elle promeut, dans l'opinion publique, une meilleure compréhension à l'égard des personnes souffrant d'une maladie ou d'un handicap psychique.

L'association romande Pro Mente Sana fournit les prestations suivantes :

- Conseils juridiques : informations sur le droit et les démarches possibles, conseils sur les procédures et les voies de recours, orientation vers des avocats ou permanences juridiques. Ces conseils sont en particulier délivrés dans les domaines suivants : hospitalisations et traitements, assurances sociales, droit du travail, droit de la famille. Elle répond à tout problème juridique en lien avec la maladie psychique.
- Conseils psychosociaux : réponses à des questions sur la santé mentale et l'intégration sociale, travail de recherche des ressources les mieux adaptées aux besoins des personnes handicapées psychiques.

Information sur les maladies psychiques, renseignements sur l'offre psychosociale existant en Suisse romande (lieux de vie et d'activité, offre de loisirs, groupes d'entraide, etc.), conseils sur les démarches à entreprendre selon les besoins de la personne ainsi qu'une orientation vers les ressources et structures adéquates.

- Information et sensibilisation : publication d'un bulletin d'information électronique (newsletter), d'une lettre trimestrielle d'information, de brochures thématiques, participation à diverses manifestations, cours et conférences.
- Défense d'intérêts dans tous les chantiers législatifs qui ont trait à la santé mentale ou aux personnes atteintes de maladie psychique, lobbying.
- Travaux spécifiques à l'intention des collectivités publiques : réponses à des procédures de consultation, participation à des groupes de travail et à des commissions.
- Soutien aux groupes d'entraide : offre de coordination et de conseils à l'intention des organisations d'entraide de patients ou de proches.

Objectifs généraux

Les objectifs généraux de 2017 étaient de maintenir et développer les prestations décrites dans la section précédente.

Données chiffrées

	2017	2016
Conseils juridiques	460	476
Conseils psychosociaux	384	351
Cours et conférences PMS	35	38
Lettres trimestrielles	7'374	11'007
Brochures imprimées	5'000	6'000
Brochures diffusées	8'245	4'626

Tableau de bord des objectifs et indicateurs pour le suivi des prestations

Prestation 1: Conseils juridiques	Valeurs cible	2017	2016
Nombre de conseils, dont :	425	460	476
- durée du conseil jusqu'à 20 min.	200	199	252
- durée du conseil de 21 à 60 min.	200	246	210
- durée du conseil plus de 60 min.	25	15	14

Prestation 2: Conseil psychosociaux	Valeurs cible	2017	2016
Nombre de conseils, dont :	380	384	351
- durée du conseil jusqu'à 20 min.	200	229	184
- durée du conseil de 21 à 60 min.	150	140	158
- durée du conseil plus de 60 min.	30	15	9

Prestation 3:	Valeurs cible	2017	2016
Nombre de manifestations, cours et conférences	30	35	38
Nombre de publications publiées	2	2	1
Nombre de destinataires de la Lettre trimestrielle	3'700	3'687	3'669

Prestation 4:	Valeurs cible	2017	2016
Travaux spécifiques à l'intention des collectivités publiques en nombre d'heure de participation à des séances de travail	350	394	362,50

Prestation 5:	Valeurs cible	2017	2016
Nombre de participation à des réunions avec des groupes d'entraide	40	42	62

Publications

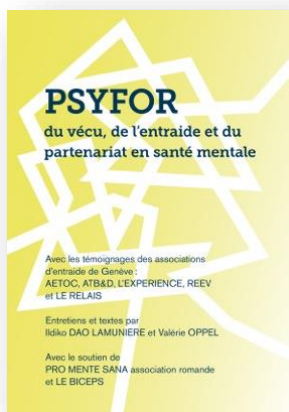
En 2017, Pro Mente Sana a publié deux nouvelles brochures :

« Les médicaments psychotropes – Informations pour un usage éclairé des psychotropes »

Andreas Knopf & Margaret Osterfeld - Edition 2017 révisée et augmentée



Cette brochure s'adresse aux personnes qui prennent des médicaments psychotropes et à celles qui souhaitent savoir si ces médicaments pourraient les aider. Elle est également destinée aux proches, aux personnes non spécialisées et aux professionnels ne disposant pas d'une formation médicale, qui désirent avoir un bref aperçu des traitements actuellement utilisés. Enfin, elle souhaite contribuer à instaurer une relation fondée autant que possible sur le partenariat entre les personnes concernées et leurs médecins.



« PSYFOR du vécu, de l'entraide et du partenariat en santé mentale »

Avec les témoignages des associations d'entraide de Genève : AETOC, ATB&D, L'Expérience, REEV et Le Relais

Entretiens et textes par Ildiko Dao Lamunière et Valérie Opel

Avec le soutien de Pro Mente Sana, association romande et Le Biceps

Les groupes d'entraide sont formés par des personnes concernées par la même situation. Les personnes se rencontrent, partagent leurs vécus et leurs soucis tout en échangeant aussi leurs solutions et expériences positives. Une association autogérée organise les tâches et activités avec ses membres qui s'engagent personnellement (animation, liste de membres, secrétariat, information, publicité, etc.) et sans l'aide de professionnels.

Activités et prestations

Pro Mente Sana Suisse romande en 2017

L'automne 2016 a été marquée par le lancement de la deuxième volée de formation de pairs-praticiens, qui a attiré de nombreuses candidatures et permis de former un groupe de qualité, diversifié mais cohérent. Une nouvelle douzaine de pairs se sont trouvés certifiés en novembre 2017, prêts à assumer des fonctions au sein du réseau d'aide et de soins. La fonction de pair praticien en santé mentale est désormais bien établie en Suisse romande. Un bilan participatif réalisé à l'issue de la formation a permis de faire apparaître les enjeux de l'ouverture de places de travail au sein des institutions, avec ses défis spécifiques. Indiquant aussi des pistes utiles pour faire évoluer la formation de base et proposer des modules de formation continue.

Dans le domaine politique et juridique, l'association romande Pro Mente Sana a continué de participer activement, au sein d'Inclusion Handicap, au suivi du projet de loi du Conseil fédéral « développement continu de l'AI » et d'en faire connaître les caractéristiques auprès du grand public (Lettre trimestrielle n° 76 de septembre 2017). Sur le plan fédéral, nous avons entre autres conduit des interventions en lien avec l'accès aux rentes LPP, l'évaluation du nouveau droit de protection de l'enfant et de l'adulte, la prise en charge des maladies psychiques par la LAA, le rapport de la Commission nationale de prévention de la torture concernant les PAFA, les directives anticipées ou encore la capacité de discernement. Nous avons également répondu à la procédure de consultation concernant la révision de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales.

Sur la scène régionale et cantonale, nous avons fourni les textes de référence pour six volets spécifiques du site des cantons romands santépsy.ch. Nous sommes intervenus, en partenariat avec les acteurs locaux, dans les différents cantons romands en fonction des priorités de politique sanitaire et sociale touchant au handicap psychique. Notre collaboration étroite avec la CORAASP a permis de coordonner différentes actions, par exemple sur les PAFA hors canton ou le développement continu de l'AI. Nous avons assisté Re-pairs (réseau romand de pairs-praticiens en santé mentale) dans différentes démarches administratives et juridiques, et donnant une formation aux enjeux juridiques de la pair-aidance. A Genève, notre activité a concerné tant des questions de politique générale (comme la

défense des droits politiques des personnes handicapées) que des situations ou dispositions d'application. Nous avons ainsi présenté avec succès une candidature à l'élection d'un(e) juge au Tribunal de protection des adultes et des enfants (TPAE).

L'association a encore pris position dans différents médias pour questionner le rôle des médecins traitants face aux experts des assurances, la question de la levée du secret médical et de la protection des données, les expertises abusives, le respect des plans de traitement, ou encore la discrimination au travail.

Pro Mente Sana continue de participer activement aux rencontres entre les associations et la direction du Département de la psychiatrie adulte des Hôpitaux universitaires genevois. C'est dans ce même cadre de rencontre associatives que s'élaborent les propositions que Pro Mente Sana relaye au sein d'un groupe de travail, menée par les autorités cantonales genevoises, sur la prévention et la promotion de la santé mentale, qui a achevé ses travaux en fin d'année en publiant un document intitulé « Lignes directrices pour promouvoir la santé mentale et prévenir les troubles psychiques à Genève ». A Genève toujours, nous avons à nouveau en 2017 assuré le secrétariat de l'association PSYFOR, qui dispense des prestations de formation et de sensibilisation aux professionnels de la psychiatrie et de la santé mentale

Pro Mente Sana a participé activement à différents projets auxquels elle est associée. Cela a été le cas en 2017 avec le Réseau romand handicap sur le thème des contributions d'assistance, avec le CHUV et la Haute-École La Source sur le projet de plan de crise conjoint, avec le Groupe romand réseau entraide en vue de la création d'une plate-forme d'information- entraide à Genève.

Le 7 novembre 2017, nous avons organisé à l'occasion des 25 ans de l'association un colloque scientifique et citoyen sur le thème « Défense des intérêts et des droits des patients ». Plus d'une centaine d'invités nous ont rejoint pour un tour d'horizon et une mise en perspectives des enjeux actuels en la matière.

Par ailleurs, Pro Mente Sana a continué de fournir ses prestations habituelles dans les proportions suivantes :

Quatre Psy-trialogues ont eu lieu à Genève durant l'année 2017, rassemblant jusqu'à 50 participants, patients, proches et professionnels.

Trois Lettres trimestrielles ont été éditées et envoyées auprès de plus de 4'000 destinataires, privés, publics et institutionnels.

Deux brochures entièrement nouvelles ont été produites en 2017 sur les thèmes : « **Les médicaments psychotropes – Informations pour un usage éclairé des psychotropes** » ainsi que « **PSYFOR du vécu, de l'entraide et du partenariat en santé mentale** ». Notre collection de brochures est toujours très demandée, avec une augmentation croissante. Les retours des professionnels comme des personnes concernées étant positif quant à leur utilité et leur pertinence.

De nombreuses interventions, cours et conférences, ont eu lieu comme chaque année auprès des universités, Hautes Écoles, hôpitaux, associations, sur des thèmes portant sur la politique sociale et la

santé psychique, l'assurance invalidité, les droits des patients, le handicap psychique, l'expérience des malades et le rétablissement.

844 conseils ont été donnés dans le cadre de nos permanences de conseils juridiques et psychosociaux (827 en 2016).

Genève, le 17 mai 2018

Jean-Dominique Michel
Secrétaire général